

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR



ÉTÉ - AUTOMNE 2023



Loisir et sport Côte-Nord, mandaté et financé par le ministère de l'Éducation du Québec est fier de soutenir financièrement les organisations locales ou régionales dans la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques et de plein air pour l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

MILIEU MUNICIPAL

- Villes, municipalités et conseils de bande;
- Municipalité régionale de comté (MRC) dont la compétence lui a été déléguée par une municipalité locale;

MILIEU SCOLAIRE

- Centre de services scolaire;
- Établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés;
- Établissements d'enseignement collégial;

ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies

- Associations régionales ou clubs locaux de loisir, plein-air ou de sport;
- Associations locales ou régionales pour personnes handicapées;
- Coopératives en vertu de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2);

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

PROJETS ADMISSIBLES ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Un projet admissible doit pouvoir offrir l'occasion à la population de pratiquer des activités physiques et de plein air variés, accessibles, de qualité et sécuritaire.

INFRASTRUCTURE

- Accroître les possibilités d'être actif en aménageant ou en réaménageant des espaces publics intérieurs ou extérieurs propices à la pratique régulière d'activités physiques et de plein.

ÉVÉNEMENTIEL

- Offrir des activités physiques et de plein air sous différentes formes, dont des activités d'initiation et de découverte, dans un environnement stimulant et sécuritaire, afin de contribuer au sentiment de compétence, d'autonomie et d'appartenance chez le participant.

ÉQUIPEMENT

- Réparation et acquisition de matériel durable et sécuritaire favorisant la pratique d'activité physique.



RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet doit se réaliser entre le 1er juin et le 30 novembre 2023.
- Le formulaire de demande doit être complété au plus tard le 15 mai 2023.
- Une réponse sera émise par lettre électronique au plus tard le 1er juin 2023.

AUTRES INFORMATIONS

- Un organisme peut faire 2 demandes annuellement, mais une seule par appel de projets.
- Les projets non retenus recevront une lettre électronique les avisant de la décision.

SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier peut correspondre jusqu'à un maximum de 70% des dépenses admissibles totales du projet. Votre organisation doit assumer la portion du 30%. (Organisation elle-même, partenaires financiers, commandites...)

L'aide financière accordée par projet est de minimum 500\$ à maximum 5000\$.

[Je souhaite consulter le tableau d'exemples de dépenses admissibles et non admissibles.](#)

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Mentionner la contribution du Ministère de l'Éducation du Québec et de Loisir et sport Côte-Nord à l'intérieur des documents promotionnels et lors des activités publiques et insérez les logos dans tous les documents et outils de communication. (Les visuels sont fournis et approuvés par Loisir et sport Côte-Nord);
- Compléter la reddition de compte; soit le rapport d'activités et faire parvenir les pièces justificatives à Loisir et sport côte-Nord au plus tard le 11 décembre 2023.



CRITÈRES D'ANALYSE

IMPACT

- Le projet bénéficie aux territoires peu desservis et à une clientèle peu active et assure une pérennité;

INNOVATION

- Le projet se démarque;

UNIVERSALITÉ

- Le projet permet à plusieurs clientèles de pratiquer l'activité physique et de plein air;
- Le projet profite à d'autres organisations;

IMPLICATION DU MILIEU

- Collaboration avec différents partenaires;
- Soutenu par la clientèle visée (bénévoles, élèves, parents, comité...);
- Le projet est en lien avec des politiques, des initiatives;

LITTÉRATIE PHYSIQUE

- Le projet favorise la pratique régulière d'activité physique et fait découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement;
- Le projet est cohérent avec l'intérêt de la population ciblée;
- Le projet est axé sur le développement des habiletés et le plaisir;

ACCESSIBILITÉ

- Le projet est financièrement accessible pour la clientèle;
- Le projet est inclusif à la clientèle des personnes handicapées;

MODALITÉS DE VERSEMENT

- Un premier versement correspondant à 70% du montant de la subvention est versé lors de l'annonce des projets sélectionnés;
- Un versement final équivalent au solde de 30% de la subvention est versé lors de la validation de la conformité des documents de reddition de compte;

DÉPÔT D'UN PROJET

[Accéder au formulaire](#)

INFORMATION:

Jessie Tanguay | Agente de développement
tanguay.jessie@urlscn.qc.ca | 418 296-5774